

## TARIFS 2022

### DES CONTROLES DE RACCORDEMENT LORS D'UNE VENTE IMMOBILIERE

Types de contrôles	montant HT	TVA	montant TTC
Contrôle de raccordement lors d'une cession pour résidence individuelle - forfait	121.45 €	24.29 €	<b>145.74 €</b>
Contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble collectif jusqu'à 5 logements - forfait	218.65 €	43.73 €	<b>262.38 €</b>
Contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble collectif de 6 à 10 logements - forfait	327,98 €	65.60 €	<b>393.58 €</b>
Coût unitaire par logement supplémentaire au-delà de 10 logements collectifs pour contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble collectif supérieur à 10 logements	21,87 €	4.37 €	<b>26.24 €</b>
Contre-visite contrôle de raccordement (cession d'immeuble, nouveau raccordement, contrôle systématique), faisant suite à un constat précédent de non-conformité	43,30 €	8.66 €	<b>51.96 €</b>
Frais de déplacement pour assistance à un tiers privé dans le cadre d'un contrôle de branchement	56,89 €	11.38 €	<b>68.27 €</b>
Contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble/bâtiment/surface commerciale autre que maison individuelle ou collectif de logements - forfait	119,06 €	23.81 €	<b>142.87 €</b>
Coût unitaire par point de contrôle supplémentaire au-delà de 15 (pour cession autres que logement individuel ou collectif)	10,82 €	2.16 €	<b>12.98 €</b>
Vente de camping ou équivalent : forfait de 110,00 € plus 20.00 € par point de branchement de 20 à 50 plus 10,00 € par point de branchement à partir du 51 <sup>ème</sup> .	119,06 €	23.81 €	<b>142.87 €</b>
Coût unitaire par point de branchement supplémentaire pour les branchements compris entre 20 et 50 (pour cession de camping ou équivalent)	21,64 €	4.33 €	<b>25.97 €</b>
Coût unitaire par point de branchement supplémentaire à partir du 51 <sup>ème</sup> branchement (pour cession de camping ou équivalent)	10,82 €	2.16 €	<b>12.98 €</b>